

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

### PRESENTS :

- PUYPONCHET Philippe
- JOURDAS Lionel
- ALLEGRE Annie
- MESPLEDE Mélanie
- MASSON Nathalie
- MAILLIET Corinne
- GABARD Frédéric
- FOSSARD Alain
- GAGEIRO Armand

### EXCUSES & REPRESENTES :

- MANTHET Karine (pouvoir à ALLEGRE Annie)

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur le MAIRE

### ORDRE DU JOUR :

#### • RESSOURCES HUMAINES

1) Promotion interne de Caroline BOURG qui peut être nommée Agent de Maîtrise depuis novembre 2021. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à une nomination à compter du 1er janvier 2023 avec une modification de son horaire hebdomadaire contractuel qui passe à 30H/semaine au lieu de 35h/semaine actuellement. Le nouvel horaire annualisé tient compte des rythmes scolaires incluant les vacances scolaires pendant lesquelles la salariée ne « travaille pas ».

Cette mise à jour a été approuvée à l'unanimité par le CM.

- 2) Renouvellement du contrat de Nathalie VIDIS (agent administratif) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 avec perspective de CDI d'ici le mois de Février 2023.

Début 2023 les emplois des deux administratives seront pérennisés.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité par le CM.

#### • FONCTION PUBLIQUE

Nomination d'un agent recenseur :

- Lætitia VANHAWERBEKE sera missionnée du 10/01 au 18/02/2023 pour intervenir au domicile des habitants de Gageac et Rouillac,
- Une permanence en mairie sera mise en place pour les personnes souhaitant se faire recenser ou absente lors des passages de l'agent recenseur. Pour mener à bien cette mission, un ordinateur sera mis à disposition.

Une dotation de l'état est donnée pour absorber les coûts de ce recensement.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité par le CM.

## **. FINANCES LOCALES**

*Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, les prévisions au chapitre 16 emprunts de la section d'investissement ont été surestimés.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer un virement de crédit au sein de la fonction d'investissement entre les chapitres 16, article 1641, et le 21, article 21318 de 10 000€*

*Aussi, le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'alimenter en fonctionnement le chapitre 012 charges de personnel de 3000 €. Cette somme sera prise au chapitre 011 charges générale article 60631 produits d'entretien.*

*L'assemblée vote à l'unanimité cette décision modificative au budget 2022.*

## **• QUESTIONS DIVERSES**

### ILLUMINATIONS ET VOEUX DU MAIRE :

*Mr Le Maire présentera ses vœux aux plus anciens au travers des colis distribués par l'ensemble des élus en équipe les 07 et 08/01/2023*

*Pas d'illuminations des bâtiments publics en raison des récessions découlant des fortes augmentations des coûts d'énergie*

### SDE 24 :

*Proposition de plages horaires d'extinction des éclairages publiques qui permettraient une économie d'environ 66%,*

*Remplacement des ampoules actuelles par des LED,*

*→ Délibération et étude reportées au prochain Conseil Municipal*

### ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES :

*Le Conseil Municipal envisage que de l'entretien occasionnel soit effectué par du personnel communal.*

*Une société de nettoyage pourrait venir faire au préalable, une remise en état complète de la salle des fêtes ce qui permettra un quotidien plus facile.*

*Une réflexion est lancée pour l'année 2023*

### ECOLE DE LA FERRIERE :

*Transformation de la cantine en self en cours*

*Repas et approvisionnements en collaboration avec le Syndicat des Jeunes Agriculteurs*

### EVENEMENTS DE LA VIE :

*Il est proposé au Conseil de mettre en place un budget pour offrir un présent pour les*

*évènements qui peuvent subvenir tels que mariage, pacs, naissance, etc*  
URBANISME :

*Terrains à bâtir = validité pendant 3 ans après suppression du permis de construire après un délai de 3 ans. Une réunion a été organisé avec les personnes concernées et la CAB le 08/11/2022.*

PIRATAGE BOITE MAIL DE LA MAIRIE :

*La mairie a subi une intrusion illégale de son adresse mail qui a impliqué un changement complet de cette dernière et une perte financière de 694€ (virement a un fournisseur ayant subi une usurpation d'identité).*

VEOLIA :

*La CAB a envoyé des avis de contrôles effectués par les agents VEOLIA des fosses septiques des propriétaires, dont le coût s'élevant à 130€ sera appelé avec leur Taxe Foncière.*

FETE DE LA TRANSITION :

*Manifestation prévue les 09 = les élus et le 10/12 = la population.*

*Organisée par la Communauté de Communes des portes Sud Périgord par Mr BETAILLE.  
(plus d'informations sur le site Portes Sud Périgord)*

DROIT A LA FORMATION :

*Coût 400€/an par Élu avec possibilité DIF à hauteur de 250€/élu*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50*